Nations Unies DP/DCP/ECU/4

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
2 décembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour l'Équateur (2023-2026)

Table des matières

Page

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2

II. Priorités du programme et partenariats 5

III. Administration du programme et gestion des risques 9

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme 10

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Équateur (2023-2026) 12

22-27504 (F) 221222 291222

Merci de recycler

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le programme de pays du PNUD est conforme au Plan national de développement de l'Équateur pour la période 2021-2025, au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2022-2026.

2. Avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'économie de l'Équateur connaissait des niveaux élevés d'endettement et une récession liée à la baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base. Plusieurs indicateurs sociaux suivaient ainsi des tendances régressives[1]. La pandémie a aggravé les inégalités socioéconomiques, provoquant une baisse de 7,8 % du produit intérieur brut en 2020[2] et une chute des indicateurs de pauvreté et d'extrême pauvreté, qui s'élevaient respectivement à 27,7 % et 10,5 % en décembre 2021[3]. Le niveau de pauvreté multidimensionnelle a progressé pour atteindre 19,7 % à l'échelle nationale, et 38,4 % dans les zones rurales, en 2021. Le taux d'emploi adéquat[4] est de 32,7 % (il est plus faible pour les femmes, les jeunes et les secteurs ruraux) et 66 % des femmes actives ne sont pas couvertes par la sécurité sociale[5]. Au mois de mai 2022, 83,25 % de la population âgée de plus de trois ans était vaccinée contre la COVID-19, constituant ainsi une contribution notable à la reprise socioéconomique[6]. Sur le plan budgétaire, la récente hausse des prix du pétrole a représenté une manne pour le pays et lui a permis d'investir en faveur du développement socioéconomique et d'une économie plus diversifiée et moins dépendante du carburant.

3. Les femmes représentent 39 % des membres du Parlement et seulement 8,1 % des responsables des collectivités locales. Outre les inégalités de genre et les défis auxquels sont confrontés les jeunes, les indicateurs socioéconomiques mettent en évidence les inégalités touchant les populations autochtones, afro-équatoriennes et montubio par rapport à la population métisse majoritaire[7]. Les personnes en situation de mobilité humaine, principalement en provenance du Venezuela, sont estimées à plus de 510 000, et le pays compte plus de 70 000 personnes réfugiées, principalement en provenance de la Colombie[8].

4. Les taux de violence et de criminalité ont augmenté de 80 % entre 2020 et 2021, et le taux d'homicides a doublé au cours de la même période[9]. L'augmentation de la violence et de l'insécurité serait liée au crime organisé et au développement des cartels de la drogue. En Équateur, six femmes sur dix subissent des violences. Les manifestations qui ont eu lieu en 2019 et à nouveau en 2022, sous l'impulsion des populations autochtones, ont mis à nu le malaise social et la polarisation du pays. Les inégalités, les fractures sociales et l'exacerbation du racisme doivent encore être contrées par des dialogues pluralistes et des politiques d'inclusion, de cohésion sociale et de réconciliation.

5. Les défis environnementaux comprennent les changements climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des sols, la pollution et la gestion des ressources en

[1] Plan national de développement, 2021.
[2] Banque centrale de l'Équateur, 2022.
[3] Institut national de la statistique et du recensement, 2022.
[4] Salaire minimum pour 40 heures de travail ou moins.
[5] INEC, 2022.
[6] Ministère de la santé publique, 2022.
[7] INEC, 2021.
[8] Groupe de travail sur les réfugiés et les migrations, 2022.
[9] Ministère des affaires publiques, 2022.

eau. Le pays a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national, même si l'adaptation reste un défi. Le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre est l'énergie, suivi par les changements d'affectation des terres. Si le taux de déforestation a diminué entre 1990 et 2018, il a malgré tout été estimé à 82 529 ha/an pour la période 2016-2018, ce qui représente une perte de biodiversité et la détérioration des services écosystémiques[10].

6. Les défis auxquels est confronté l'Équateur sont notamment l'amélioration de la protection sociale, de la qualité de l'emploi et de la qualité, ainsi que la couverture, des services publics, et la promotion d'une croissance inclusive et durable qui garantit la pleine jouissance des droits humains et des conditions de sécurité.

7. Dans le domaine de la sécurité civile, de la lutte contre la corruption et de la promotion de la participation citoyenne, le PNUD a travaillé au renforcement de la planification[11], de la gestion publique et de l'innovation, ainsi que de l'articulation territoriale. Le PNUD a travaillé avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en faveur de la transparence et de l'intégrité. Dans le prochain cycle, les capacités institutionnelles et sociales seront renforcées pour favoriser la cohésion sociale, le dialogue, la réconciliation et la réduction de toutes les formes de violence et de menaces à la sécurité humaine.

8. Dans le domaine du développement économique, le PNUD a œuvré à une reprise inclusive et verte et à l'inclusion socioéconomique des migrants et des réfugiés, en mettant l'accent sur le numérique dans le contexte de la pandémie et en faisant avancer la coopération Sud-Sud.

9. L'égalité des sexes a été prise en compte dans l'ensemble du programme. Le PNUD a contribué, au titre de participant à l'initiative Spotlight, initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne contre la violence sexiste, à l'élaboration du registre unique de la violence. Dans le prochain cycle, il continuera à faire progresser les politiques, les cadres institutionnels et la gestion de l'information. Le bureau de pays a reçu le label « argent » de l'égalité des genres en 2020.

10. Le PNUD appuie le Gouvernement dans l'étude d'un cadre de financement pour le développement, y compris le suivi des investissements sociaux, l'amélioration des régimes fiscaux, l'établissement de budgets axés sur les résultats, l'examen des dépenses pour l'action climatique, et le financement vert.

11. Le PNUD travaille avec le Gouvernement et d'autres acteurs pour élaborer des instruments de politique publique et renforcer les capacités en matière d'action climatique, de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, de gestion durable des forêts, d'économie circulaire, de gestion intégrale des bassins hydrographiques et des eaux internationales, et de qualité de l'environnement, en intégrant une approche de genre et en favorisant la coopération Sud-Sud. Le PNUD a accompagné l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national, son plan de mise en œuvre (le plan national d'adaptation) et le Programme zéro carbone. Il constitue ainsi un acteur clé des initiatives visant à créer, en Équateur, les conditions propices pour la transition écologique, un tissu productif durable sans effet sur la déforestation, l'essor de la bioéconomie aux côtés des communautés locales, l'économie circulaire et l'établissement de partenariats avec le secteur privé, ainsi qu'avec des entités telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

[10] Analyse commune de pays, 2021.

[11] Plan national de développement, 2021.

12. En 2020-2021, plus de 7 000 situations d'urgence et catastrophes ont eu lieu, provoquant des perturbations socioéconomiques. En collaboration avec de nombreux partenaires, le PNUD a su se montrer à la hauteur des enjeux et a intégré la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement.

13. Les consultations menées auprès des parties prenantes pour formuler le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ont révélé la nécessité de renforcer les institutions publiques, d'accroître les capacités, d'améliorer la gestion de l'information et de promouvoir une meilleure articulation entre les différents niveaux de gouvernement et les autres secteurs. Des mécanismes de financement durables et novateurs sont nécessaires, ainsi qu'un cadre réglementaire et des instruments de politique publique qui soutiennent la réduction de la pauvreté, la transformation institutionnelle, la sécurité globale, la résilience et la transition écologique, les priorités nationales du plan de développement national[12].

14. L'évaluation indépendante du programme de pays pour la période 2019-2022 a démontré la capacité du PNUD à répondre aux besoins de base pendant la pandémie. Son rôle de coordination avec les Nations Unies et d'autres partenaires a permis au Gouvernement d'appliquer la méthode d'évaluation des besoins et de la situation socioéconomique pour guider les mesures en faveur de la reprise. L'efficacité de la gestion des fonds et des achats du PNUD lui ont permis de répondre aux besoins urgents des populations vulnérables. Le Programme a été un partenaire central pour une reprise inclusive et durable[13]. Parmi les enseignements tirés, on peut citer l'importance d'être prêts à agir dans des situations inconnues avec des effets incertains, de faire preuve d'anticipation et de trouver un domaine d'action stratégique en coordination avec les autorités et les partenaires, en utilisant les ressources de manière à démultiplier les effets.

15. Le PNUD est reconnu comme un partenaire impartial et crédible, pouvant tirer parti de partenariats multisectoriels sur un large éventail de questions et avec une vision globale[14]. Le Programme continuera à mobiliser l'assistance technique et les ressources et à coordonner les actions visant à répondre aux défis du développement, mais des efforts plus importants doivent être déployés pour garantir la durabilité de ces interventions. À cette fin, le PNUD s'emploiera à renforcer les institutions afin de garantir une gestion publique plus efficace et transparente, notamment en ancrant ces actions au niveau des acteurs locaux.

16. Le laboratoire d'accélération du PNUD continuera à rechercher, à cocréer et à tester des méthodes innovantes, en favorisant des solutions transformatrices. Il recherchera les possibilités d'élaborer des politiques publiques grâce à la technologie numérique, l'utilisation des données et l'accès à Internet afin de construire des sociétés numériques inclusives, éthiques et durables, conformément à la Stratégie numérique pour la période 2022-2025.

17. Dans le cadre de l'engagement de « ne laisser personne de côté », le PNUD travaillera avec les groupes cibles prioritaires : les femmes, afin de réduire les disparités fondées sur le genre et les niveaux de violence fondée sur le genre ; les jeunes touchés par le chômage et accusant un faible taux de participation ; les populations autochtones, les populations d'origine africaine et les Montubias, qui sont tous confrontés à des niveaux élevés de discrimination et de racisme et sont surreprésentés dans les statistiques sur la pauvreté ; les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers, qui sont victimes de discrimination et de violence à des niveaux élevés ; les personnes en situation de mobilité humaine, qui ont peu

[12] Analyse commune de pays, 2021.
[13] Évaluation indépendante du programme de pays, 2021.
[14] Enquête du PNUD sur les partenariats, 2020.

accès à l'emploi et aux services et sont touchées par la xénophobie ; les personnes handicapées, qui ont un accès limité aux services et au marché du travail. Le Programme mettra à profit le potentiel de la société civile et des associations, en faisant notamment appel au programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), pour mettre en œuvre cet engagement.

II. Priorités du programme et partenariats

18. La vision du PNUD pour l'Équateur, conformément aux priorités nationales, est que le pays parvienne à un développement durable, réduise la pauvreté et les inégalités, améliore la vie des personnes, favorise la production et la consommation durables, et agisse en faveur de la transition écologique pour une société plus résiliente face aux crises, avec l'objectif ultime que chacun puisse vivre en paix.

19. Le PNUD exploitera son avantage comparatif et renforcera son rôle de partenaire stratégique et de fournisseur de solutions intégrées pour contribuer à affronter les enjeux du développement en fournissant une assistance technique pour le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'élaboration de politiques publiques, les réseaux de savoirs, la transition numérique et la gestion de projets. Le PNUD collaborera avec d'autres entités des Nations Unies et mobilisera des ressources pour parvenir à un développement durable.

20. Les priorités du programme tiennent compte des réalisations du cycle précédent et des défis identifiés lors des consultations aux fins d'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable menées avec le Gouvernement et d'autres acteurs étatiques, les gouvernements autonomes décentralisés, la société civile, le monde universitaire, les organismes de coopération internationale, le secteur privé, les représentants des médias et les organisations de financement internationales. Une approche fondée sur les droits humains, l'égalité des sexes et l'interculturalité sera appliquée dans toutes les interventions et il sera tenu compte de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

21. La vision du plan stratégique du PNUD visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable est intégrée au programme ; à cette fin, il favorise les compétences qui intègrent la pensée systémique et une culture qui admet la complexité. Le laboratoire d'accélération soutiendra les stratégies élaborées par le PNUD pour passer d'une approche par projet à une logique de portefeuille. Les solutions seront élaborées et mises à l'échelle en collaboration avec des tierces parties.

22. La proposition du PNUD pour atteindre les résultats attendus du Plan-cadre de coopération comprend :

Protection sociale générale et résilience

23. Selon la théorie du changement du PNUD dans ce domaine, **si** les institutions publiques du secteur social et les collectivités locales disposent de capacités, de règlements, de politiques et d'instruments renforcés en vue de fournir des services sociaux inclusifs, non discriminatoires et tenant compte des questions de genre, **alors** la mise en place de systèmes de protection sociale et de gestion des risques permettra aux personnes, notamment aux groupes vulnérables, d'avoir accès à des prestations et des services de qualité afin qu'elles puissent exercer leurs droits, en ne laissant personne de côté, en favorisant le développement humain et en les rendant plus résilientes.

24. À cette fin, le PNUD encouragera la continuité, l'amélioration, l'évaluation et une plus grande articulation des politiques et programmes de protection sociale – en

intégrant des approches différenciées et nouvelles – et soutiendra les actions nationales visant à éradiquer la pauvreté tout en réduisant les inégalités et l'exclusion. Il renforcera ses partenariats avec le Secrétariat national à la planification, le Ministère de l'inclusion économique et sociale, l'Institut équatorien de la sécurité sociale, le Ministère de l'économie et des finances, le Service de registre social, l'Institut national de la statistique et du recensement, le Ministère du travail, le monde universitaire, la société civile et le monde associatif. Le recensement de 2022 servira de cadre sur lequel reposeront ces actions. Une approche tenant compte de l'ensemble de la société et fondée sur la gestion des risques sera privilégiée pour la gestion territoriale en collaboration avec les collectivités locales et leurs associations, le système national de gestion décentralisée des risques et le Service national de gestion des risques et des urgences. L'accent sera mis sur les groupes qui sont surreprésentés dans les statistiques sur les inégalités et la discrimination, les personnes en situation de mobilité humaine, les peuples autochtones, les populations montubio et les populations d'ascendance africaine, les femmes, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers, les jeunes et les personnes handicapées.

25. Le PNUD travaillera en coordination avec les partenaires du système des Nations Unies, en particulier avec l'Organisation internationale du travail (OIT), ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et renforcera ses relations avec les partenaires stratégiques tels que l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque latino-américaine de développement.

Gestion environnementale et action climatique pour une transition écologique, inclusive et résiliente

26. Selon la théorie du changement du PNUD dans ce domaine, **si** les acteurs publics, privés et de la société civile disposent des capacités, des ressources, des cadres réglementaires et des instruments de politique publique nécessaires pour renforcer les pouvoirs publics aux niveaux national et local, ainsi que pour encourager et adopter des modèles de production et de consommation durables qui revalorisent la nature et renforcent la conservation des forêts et de la biodiversité en les plaçant au cœur du développement, **alors** le pays sera en mesure de progresser vers une transition écologique et une économie durable et inclusive, décarbonée et résistante aux changements climatiques. Cela aura une incidence positive sur les personnes, la nature et les écosystèmes et permettra de s'attaquer à la triple crise planétaire que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution.

27. Le PNUD tiendra compte de l'ensemble des pouvoirs publics dans ses activités de renforcement institutionnel en vue de consolider la gouvernance environnementale et la transition écologique et tendre vers un modèle de développement qui place la nature au centre des décisions stratégiques.

28. Avec le Ministère de l'environnement, de l'eau et de la transition écologique et les collectivités locales, le PNUD mènera des activités en matière de renforcement des capacités ; de production et de systématisation des données, d'élaboration des cadres juridiques et réglementaires et des politiques publiques ; de consolidation et d'automatisation des mécanismes et systèmes de prévention, de contrôle et de suivi ; de conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et terrestres, d'action climatique, de réduction de la pollution, d'économie circulaire inclusive et de gestion intégrée des ressources en eau, y compris la gestion des risques de catastrophes. L'Équateur est signataire de 18 accords multilatéraux sur l'environnement pour lesquels le PNUD fournira une assistance technique afin de respecter les engagements pris. Nous soutiendrons la création et la mise à jour d'instruments tels que la contribution déterminée au niveau national, comme convenu dans le cadre de l'Accord de Paris. Le PNUD continuera à appuyer les initiatives du pays pour avoir

accès aux ressources provenant des fonds et de la coopération bilatérale dans le domaine écologique, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, l'Union européenne et la Promesse climatique du PNUD.

29. Avec le Secrétariat national de la planification, le Ministère de l'économie et des finances, les gouvernements autonomes décentralisés, la société civile et le monde associatif, le PNUD favorisera la mise en œuvre du système national de planification participative décentralisée en vue d'intégrer, de mettre en œuvre et de financer les politiques environnementales et climatiques. Avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère de la production, du commerce extérieur, des investissements et de la pêche, le Ministère de l'énergie et des mines et les secteurs productifs, le PNUD œuvrera en faveur de modèles de production et un mode de consommation respectueux de l'environnement intégrant des pratiques et des technologies durables et efficaces et visant à rendre le secteur industriel plus compétitif. En collaboration avec les organismes de financement publics et privés et l'économie populaire et solidaire (secteur coopératif), le PNUD donnera une impulsion à l'élaboration d'instruments et de mécanismes financiers pour encourager la conservation, la production et l'utilisation durables des ressources ainsi que les chaînes de valeur écologiquement responsables. Le PNUD continuera à encourager des activités coordonnées avec les populations locales et les peuples autochtones qui intègrent des méthodes participatives pour la prise de décision, tout en mettant l'accent sur le genre, l'inclusion et la diversité, et en soulignant les contributions des femmes autochtones.

30. Le PNUD continuera de créer les conditions propices pour une discussion multipartite en faveur d'une meilleure coordination interinstitutionnelle et intersectorielle aux niveaux national et local, ainsi que de la gouvernance des écosystèmes transfrontaliers, pour une transition juste, écologique et durable. Le Programme travaillera avec d'autres entités des Nations Unies en vue du renforcement des institutions et de la production d'informations. Il s'agit notamment de la FAO, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le PNUD travaillera avec ONU-Femmes pour intégrer la dimension genre ainsi qu'une approche interculturelle et fondée sur la diversité, et avec l'UNICEF pour intégrer les jeunes dans les processus de décision. En ce qui concerne la production et la consommation responsables, le PNUD travaillera avec la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Productivité, compétitivité et moyens d'existence inclusifs, durables et innovants

31. Selon la théorie du changement du PNUD dans ce domaine, **si** les acteurs publics, privés, de la société civile et du monde universitaire disposent d'une politique publique, des capacités, des instruments et des mécanismes favorisant le développement économique durable, la compétitivité systémique et la transition numérique, **alors** la création de sources de revenus et de travail décent, l'accès aux ressources financières, aux moyens de production et aux services économiques, ainsi que le renforcement des chaînes de valeur et la transformation productive avec une plus grande valeur ajoutée, l'inclusion et la durabilité environnementale seront tous favorisés. Cela permettra d'améliorer la redistribution, de combler les écarts et de réduire les inégalités socioéconomiques, en mettant l'accent sur les groupes cibles prioritaires.

32. À cette fin, le PNUD approfondira les relations avec les partenaires suivants, en créant les conditions pour promouvoir un développement productif inclusif et écologiquement durable : le Ministère de la production, du commerce extérieur, des investissements et de la pêche, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le

Ministère du tourisme, le Ministère des télécommunications, le Ministère de l'environnement, de l'eau et de la transition écologique, le Secrétariat de l'enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de l'innovation, le Ministère du travail, les organismes de développement économique, les gouvernements autonomes décentralisés, le monde universitaire, les chambres de commerce et les corporations, ainsi que les acteurs de l'économie populaire et solidaire. Des partenariats avec l'Union européenne, les organismes de coopération espagnol et italien, l'Agence des États-Unis pour le développement international, le secteur privé et le monde associatif seront entretenus aux fins de mobilisation des ressources.

33. Le PNUD continuera de promouvoir l'insertion sur le marché et l'inclusion financière des unités économiques (agriculteurs, entreprises, microentreprises, petites et moyennes entreprises, acteurs de l'économie populaire et solidaire, secteur industriel). L'accent sera mis sur l'égalité des sexes, les jeunes, les populations en situation de mobilité humaine, les populations autochtones et les populations rurales, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de réduire les taux de pauvreté. La compétitivité systémique de l'Équateur sera améliorée, en tenant compte des potentialités territoriales et de la durabilité environnementale.

34. La coopération interinstitutionnelle avec ONU-Femmes, la FAO, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'OIT, l'ONUDI et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sera essentielle pour promouvoir l'égalité socioéconomique et favoriser une transformation durable et productive en proposant des instruments, des normes et des mécanismes novateurs.

Des institutions bien établies garantissant les droits, l'inclusion, la cohésion sociale, la paix et la sécurité humaine

35. Selon la théorie du changement du PNUD dans ce domaine, **si** les capacités institutionnelles pour l'élaboration et la gestion des politiques publiques sont renforcées, les processus électoraux et de représentation démocratique sont consolidés, et la transparence, l'accès à l'information publique, la justice, les mécanismes de contrôle et de responsabilité sont améliorés ; si la société, en particulier les groupes cibles prioritaires et les personnes en situation de marginalisation, est dotée des moyens nécessaires, participe et influence les décisions d'intérêt public ; si, parallèlement, les capacités de dialogue, de culture de la paix et de prévention des conflits sont renforcées, et les menaces à la sécurité humaine et à toutes les formes de violence, en particulier la violence fondée sur le genre, sont réduites, **alors** les citoyens pourront exercer leurs droits dans toute leur intégralité et sans discrimination, solidifiant ainsi la gouvernance démocratique, la confiance et la cohésion sociale.

36. Le PNUD travaillera avec des entités aux niveaux national et local dans le cadre des initiatives de réforme et de renforcement institutionnels. Le Programme travaillera avec le Secrétariat national à la planification, le Ministère de l'Économie et des Finances, les gouvernements autonomes décentralisés et la société civile afin d'articuler la planification, les politiques et les budgets avec le Plan de développement national et le Programme 2030. Le PNUD travaillera avec le secrétaire de l'administration pour déployer des stratégies axées sur l'intégrité et la lutte contre la corruption et mettre en œuvre son plan de gouvernement ouvert. Le Service national des marchés publics et d'autres institutions bénéficieront d'un soutien en vue d'améliorer et de promouvoir la transparence. En collaboration avec le Secrétariat aux droits de l'homme, le pouvoir judiciaire, le pouvoir électoral et les associations de femmes, le PNUD œuvrera à l'élimination de la violence fondée sur le genre. Aux côtés des agences publiques, du monde universitaire, des médias, des

organisations sociales et des organisations de défense, de la diversité des identités sexuelles et de genre, le PNUD prendra des mesures pour changer les modèles socioculturels qui sont à la base des comportements violents. Avec les conseils pour l'égalité, le PNUD agira en faveur de la transversalisation des approches interculturelles, de la mobilité humaine, des questions de genre et de l'inclusion des personnes handicapées. La coopération avec le Conseil électoral national continuera à améliorer les processus électoraux et la participation politique des femmes et à créer les conditions d'un système de représentation démocratique inclusif. Les menaces à la sécurité humaine, la violence sociale et criminelle, le renforcement de la prévention des conflits et le dialogue social seront examinées avec le Ministère de l'intérieur.

37. En ce qui concerne la gouvernance, la planification, les budgets et la participation, le PNUD cherchera à établir des partenariats avec ONU-Femmes et l'UNICEF. En ce qui concerne les questions électorales, y compris les menaces de désinformation, des partenariats seront établis avec ONU-Femmes et l'UNESCO sous la direction stratégique de la Division des élections de l'ONU. Le PNUD travaillera en coordination avec l'ONUDC en matière de transparence et de lutte contre la corruption. Les questions relatives à la sécurité, à la prévention et à la lutte contre la violence seront traitées en coordination avec ONU-Femmes, le FNUAP et l'ONUDC. Les activités en matière de protection des droits humains seront menées avec l'OIM, le HCR, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'UNICEF. Des partenariats avec l'Union européenne, l'organisme de coopération espagnol et les organismes de coopération bilatéraux seront entretenus aux fins de mobilisation des ressources.

III. Administration du programme et gestion des risques

38. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités menées dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

39. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

40. Le Ministère des affaires étrangères et des migrations supervisera le programme. Un Comité exécutif composé du Ministère et du PNUD fournira une orientation stratégique, assurera un suivi des résultats et contribuera à la mobilisation des ressources. Le PNUD siègera par ailleurs au Comité exécutif du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

41. La crise provoquée par la COVID-19 a attiré l'attention sur le fait que les sociétés devaient améliorer leurs capacités de réaction et leur résilience face aux menaces. Des risques multidimensionnels peuvent faire obstacle à la réalisation des résultats escomptés. Le programme est conçu pour être un outil flexible et adaptatif permettant d'atténuer les risques et de répondre aux nouvelles priorités nationales.

42. Le ralentissement du développement social, tel qu'il a été mis en évidence, est un risque à long terme. Le PNUD coopérera avec les autorités nationales et locales afin de veiller à ce que les priorités de développement figurent en bonne place parmi les préoccupations, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes. Un soutien sera apporté aux procédures d'approvisionnement d'urgence et aux services sociaux rapides.

43. Concernant les collectivités locales, les nouvelles élections qui auront lieu en 2023 engendrent de l'incertitude quant à la poursuite du développement territorial. Le PNUD dispose de l'expérience nécessaire pour encourager les autorités à utiliser des outils de planification locale et de développement durable.

44. L'engagement de l'Équateur en faveur de la durabilité environnementale et sociale se traduira par une application rigoureuse des normes sociales et environnementales. Les capacités permettant d'éviter, d'atténuer, de réduire au minimum et de gérer les éventuels effets négatifs – y compris les mécanismes de réponse aux réclamations des personnes susceptibles d'être touchées – seront renforcées, en garantissant la participation pleine et effective des acteurs clés.

45. L'Équateur est confronté à de multiples risques de catastrophes, tels que les inondations, les glissements de terrain, les incendies, l'activité volcanique et les tremblements de terre, qui peuvent nécessiter le recours à l'analyse de données et à la coordination et l'adaptation des programmes ordinaires.

46. Les risques associés à l'augmentation de la criminalité, l'instabilité politique, les conflits et la violence seront analysés en continu avec la coordinatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui supposera les capacités nécessaires pour s'adapter et réagir face aux situations qui peuvent avoir une incidence sur les opérations. Le PNUD aidera les autorités à respecter les engagements internationaux en matière de droits de l'homme et de développement et à prévenir l'aggravation des conflits et la polarisation sociale.

47. De même, le PNUD fera avancer la transition numérique et l'innovation à tous les niveaux et encouragera l'utilisation d'outils d'analyse prospective pour identifier les signes avant-coureurs de changement, les risques éventuels et les tendances émergentes.

48. Les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilisation du PNUD garantiront le respect des droits humains et la durabilité. La cartographie des parties prenantes garantira que les personnes les plus vulnérables soient prises en compte dans le mécanisme de réclamation. Le plan de continuité des opérations du PNUD permettra d'assurer la continuité en cas d'interruptions. Des outils de programmation et de gestion des risques seront utilisés, y compris le devoir de précaution pour les partenariats avec le secteur privé.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

49. Conformément aux politiques, règles et procédures du PNUD, le programme fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin de développer la responsabilité et la transparence nécessaires pour garantir une exécution efficace et atteindre les résultats proposés. Le Ministère des affaires étrangères et des migrations supervisera le programme dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable avec le soutien du Groupe de gestion de données, de suivi et d'évaluation interinstitutions des Nations Unies.

50. Le PNUD allouera au moins 3 % du budget-programme de ses projets pour couvrir les dépenses relatives au suivi, à l'évaluation et à la communication. En accord avec le Gouvernement, un plan d'évaluation sera mis en place afin de tirer des

enseignements de l'exécution et d'obliger les acteurs à rendre des comptes conformément à la politique d'évaluation du PNUD et les directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Il intégrera les valeurs et les principes des droits humains et de l'égalité des sexes et permettra de concrétiser l'engagement de « ne laisser personne de côté ».

51. Le marqueur genre du PNUD permettra de recenser les lacunes et de garantir la réalisation de l'objectif de la nouvelle stratégie mondiale en matière de genre, à savoir investir au moins 70 % des dépenses totales des programmes dans ce domaine. Au moins 15 % des ressources ordinaires devraient être allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Des indicateurs de genre seront intégrés dans le plan d'évaluation, et les investissements dans les projets GEN 2 et GEN 3 seront augmentés.

52. Tout au long de sa durée de vie, le programme sera géré sur la base des résultats eu égard à la nature interconnectée de la planification, du suivi et de l'évaluation. Le PNUD redoublera d'efforts pour conserver de bons résultats à ses audits ainsi que pour garantir le respect de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, du plan d'évaluation et des recommandations formulées à la suite de l'évaluation indépendante du programme de pays.

53. De nouvelles méthodes et analyses, la définition d'indicateurs pour les programmes sociaux et l'indice de développement humain, l'utilisation de sources hétérogènes (en particulier le recensement national de 2022), ainsi que le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de son articulation avec le Plan de développement national viendront renforcer le système national d'information et d'évaluation du Secrétariat national de la planification. Un appui sera apporté au registre unique de la violence en ce qui concerne les indicateurs de violence sexiste ; la consolidation d'un système de suivi du financement pour le développement et la conception d'un outil de suivi des dépenses sociales ; la budgétisation du climat ; la mise en œuvre du système de gestion des mesures et des actions et du système d'information sur les sauvegardes prévus par le mécanisme REDD+.

54. Ces interventions contribueront à ce que les décisions prises dans le cadre du programme soient fondées sur des données probantes et garantiront le respect du Plan de développement national, du Programme 2030 et des engagements internationaux de l'Équateur.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Équateur (2023-2026)

Priorité ou objectif du pays : Plan national de développement (PND) 2021-2025 : O5, O6, O7, O9. **Objectifs de développement durable** : 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : En 2026, les personnes, selon leur âge, leur sexe, leur identité de genre, leur ethnie d'élection et leur diversité, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité et dans des contextes d'urgence, ont un accès égal et équitable plus important à la protection sociale et aux services sociaux de qualité, notamment l'alimentation, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le logement, les soins et la culture.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, avec un accent mis sur l'égalité des chances et une approche du développement humain et de la capacité d'agir des individus fondée sur les droits.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (avec indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou partenariats ou cadres*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)*
Indicateur 1.1 : Pourcentage de familles vivant dans la pauvreté (les 3 déciles les moins élevés de la répartition des revenus) recevant au moins une prestation de protection sociale non contributive. **Niveau de référence (2020)** : 60 **Niveau cible** : 80	Rapports établis par le personnel du FMI, Institut national de la statistique et du recensement (INEC), annuelle	**Produit 1.1** : Les institutions publiques bénéficient de capacités, de règlements, de politiques et d'instruments renforcés pour mettre en place un régime et des mesures de protection sociale appropriés permettant aux personnes, en particulier aux groupes cibles prioritaires, de sortir de la pauvreté et d'avoir accès à des prestations et des services sociaux de qualité, notamment pour prévenir les risques de catastrophe.	Ministère des affaires étrangères et des migrations (MREMH) Secrétariat national de planification (SNP) Ministère du travail (MDT) Ministère de l'inclusion économique et sociale (MIES) Institut équatorien de sécurité sociale Service du registre social (URS) Service national de gestion des risques et des urgences (SNGRE) Ministère de l'économie et des finances (MEF) Gouvernements autonomes décentralisés (DAG) et leurs corporations Assemblée nationale Qatar, Allemagne Union européenne Groupe de la Banque mondiale	**Ressources ordinaires : 389,5** **Autres : 5 562**
Indicateur 1.2 : Score moyen national pour l'adoption et la mise en œuvre de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai **Niveau de référence (2020)** : 0,55 **Niveau cible** : 0,75	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), annuelle	**Indicateur 1.1.1** : Nombre de supports de connaissance sur la pauvreté, l'investissement social, la protection sociale, le genre et les soins qui contribuent à éclairer les décisions (IRRF.1.2.1) **Niveau de référence (2022)** : 5 **Niveau cible** : 9 **Sources** : PNUD, MIES, MEF, annuelle		
Indicateur 1.3 : Pourcentage de collectivités locales qui adoptent et mettent en place des politiques, des outils et des stratégies de réduction des risques en conformité avec le Cadre de Sendai. **Niveau de référence (2021)** : 0,81 **Niveau cible** : 0,85	UNDRR, annuelle	**Indicateur 1.1.2** : Nombre de stratégies de politique publique, d'interventions en matière de renforcement d'institutions et de mécanismes soutenus en vue de la mise en place d'un régime de protection sociale tenant compte des besoins des groupes prioritaires, des questions de genre et des situations d'urgence **Niveau de référence (2022)** : 4 **Niveau cible (2026)** : 8 **Sources** : PNUD, MIES, URS, annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (avec indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou partenariats ou cadres*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)*
		Produit 1.2 : Les acteurs du système national de gestion décentralisée des risques bénéficient de capacités et d'outils renforcés pour la gestion pluridimensionnelle des risques, la préparation aux interventions, le rétablissement et la résilience aux niveaux national, local et sectoriel. **Indicateur 1.2.1** : Nombre de stratégies, de plans ou d'instruments de politique publique élaborés ou mis en place au niveau national ou local pour le renforcement des institutions en charge de la gestion des risques de catastrophe et de la résilience **Niveau de référence (2022)** : 30 **Niveau cible (2026)** : 53 **Sources** : PNUD, SNGRE, annuelle	Banque latino-américaine de développement Monde universitaire Organisations de la société civile Volontaires Fonds italo-équatorien pour le développement durable UNICEF PAM OIT UNESCO OIM HCR ONU-Femmes	

Priorité ou objectif du pays : NDP 2021-2025 : O11, O12, O13. **Objectifs de développement durable** : 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 17

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : En 2026, l'État et la société progressent sur la voie de la transition écologique et d'une économie durable, inclusive, décarbonée et résiliente face aux effets du changement climatique, qui préserve la biodiversité et évite la dégradation des sols et la pollution des écosystèmes, en mettant particulièrement l'accent sur questions de genre, d'inclusion et de diversité.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique.

Indicateur 2.1 : Pourcentage du territoire national faisant l'objet d'une conservation ou d'une gestion environnementale **Niveau de référence** : 16,45 **Niveau cible** : 16,45 (NDP.11.1.1.)	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Transition écologique (MAATE), annuelle	**Produit 2.1** : Les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile bénéficient de capacités, de cadres réglementaires et d'instruments de politique publique tenant compte des questions de genre renforcés aux niveaux national et local leur permettant de répondre efficacement aux défis posés par la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. **Indicateur 2.1.1** : Nombre de cadres réglementaires et d'instruments de politique publique élaborés contribuant à l'action climatique, à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, à la gestion des ressources transfrontalières en eau, aux ressources côtières et marines, et à la réduction de la pollution	MAATE et organismes apparentés MAG MEM MPCEIP MEF MREMH SNGRE Secteur électrique Banque centrale de l'Équateur Acteurs de l'économie populaire et solidaire BanEcuador Société nationale de financement	**Ressources ordinaires : 389,5** **Autres : 85 576**
Indicateur 2.2 : Nombre de plans d'action ou de stratégies nationales pour une consommation et une production durables inclus en tant que priorités ou objectifs dans les politiques nationales **Niveau de référence (2019)** : 14 **Niveau cible** : En attente (SDG.12.1.1)	SNP, annuelle			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (avec indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou partenariats ou cadres*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)*
		Niveau de référence (2022) : 203 **Niveau cible (2026)** : 222 **Sources** : PNUD, MAATE, annuelle **Indicateur 2.1.2** : Nombre de personnes bénéficiant de capacités renforcées pour contribuer à l'action climatique, à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, à la gestion des ressources transfrontalières en eau, aux ressources côtières et marines, et à la réduction de la pollution **Niveau de référence (2022)** : Total 10 169, axé sur : Femmes 3 051 **Niveau cible (2026)** : Total 14 000, axé sur : Femmes 4 774 **Sources** : PNUD, MAATE, annuelle **Produit 2.2** : Les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile ont adopté des mesures visant à promouvoir des modèles de production et de consommation durables, axés sur une relance verte, inclusive et résiliente qui favorise la contribution ainsi que la participation des femmes et des populations diverses. **Indicateur 2.2.1** : Nombre d'initiatives contribuant à l'évolution des modes de consommation et de production dans les secteurs productifs (agriculture, mines, pêche, industries, énergie, etc.) (IRRF.5.2.3) **Niveau de référence (2022)** : 9 **Niveau cible (2026)** : 21 **Sources** : PNUD, Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG), MPCEIP, Ministère de l'énergie et des mines (MEM), annuelle **Indicateur 2.2.2** : Nombre de mécanismes et d'instruments de financement innovants créés ou renforcés pour soutenir la relance verte (IRRF.5.2.3) **Niveau de référence (2022)** : 1	Banque interaméricaine de développement DAG et leurs corporations ONU-Femmes ONUDI FAO PNUE UNICEF UNOPS PAM VNU Union européenne Agence allemande de coopération internationale World Wide Fund for Nature International Conservation International The Nature Conservancy Wildlife Conservation Society Secteur privé Organisations de la société civile Volontaires	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (avec indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou partenariats ou cadres*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)*
		Niveau cible (2026) : 4 **Sources** : PNUD, Société nationale de finance populaire et solidaire, MEF, annuelle **Indicateur 2.2.3** : Nombre de personnes ayant mis en place des systèmes de production durables pour préserver l'environnement et réduire la pauvreté **Niveau de référence (2022)** : Total 33 000, axé sur : Femmes 9 900 **Niveau cible (2026)** : Total 37 500, axé sur : Femmes 11 925 **Sources** : PNUD, MAG, annuelle **Indicateur 2.2.4** : Zone gérée sous un régime de conservation et d'utilisation durable (IRRF.4.1.2) **Niveau de référence (2022)** : 7 000 000 hectares **Niveau cible (2026)** : 8 866 037 hectares **Sources** : PNUD, Fonds relatifs à l'eau, MAATE, annuelle		

Priorité ou objectif du pays : NDP 2021-2025 : O1, O2, O3, O4, O5. **Objectifs de développement durable** : 2, 5, 7, 12, 13, 14, 15.

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : En 2026, l'État et la société ont réduit les inégalités socioéconomiques et ont créé les conditions propices à une transformation productive durable et à valeur ajoutée, la création de sources de revenus et de travail décent, garantissant aux femmes comme aux hommes l'égalité des droits et des chances ainsi que l'égalité d'accès aux ressources.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, avec un accent mis sur l'égalité des chances et une approche du développement humain et de la capacité d'agir des individus fondée sur les droits.

Indicateur 3.1 : Taux d'emploi adéquat **Niveau de référence (2021)** : National 32,5 % **Niveau cible** : National 50 % (PND.1.1.1)	INEC, annuelle	**Produit 3.1** : Les institutions ont élaboré des normes et des instruments, et les initiatives du secteur privé ont été renforcées en vue d'accroître la productivité, la transformation productive, l'innovation, la transformation numérique et la compétitivité, dans le cadre d'une approche territoriale, inclusive et durable.	MPCEIP MAG Ministère du tourisme MDT MAATE Secrétariat de l'enseignement supérieur, de sciences, des technologies et de l'innovation MREMH MINTEL SNP	**Ressources ordinaires : 389,5** **Autres : 5 076**
Indicateur 3.2 : Pourcentage de la valeur ajoutée totale du secteur industriel correspondant aux petites industries **Niveau de référence (2018)** : 0,33 **Niveau cible** : 4,6	ONUDI, annuelle	**Indicateur 3.1.1** : Nombre de politiques publiques et privées soutenues en vue de promouvoir l'inclusion socioéconomique, le travail décent, la compétitivité, la productivité, l'innovation, la transformation numérique, la transversalisation des questions de genre et la durabilité environnementale		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (avec indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou partenariats ou cadres*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)*
		Niveau de référence (2022) : 2 **Niveau cible (2026)** : 6 **Sources** : PNUD, MPCEIP, DAG, annuelle **Produit 3.2** : Les unités économiques bénéficient de capacités renforcées pour assurer un accès équitable aux ressources productives et aux marchés, l'intégration des entreprises dans le secteur formel, l'accroissement de la productivité et de la transformation numérique, dans un contexte d'adaptation, d'escalade, de résilience, de gestion des risques et de durabilité environnementale. **Indicateur 3.2.1** : Nombre de personnes accédant aux services financiers (IRRF.1.3.2) **Niveau de référence (2022)** : Total 120, Femmes 60, Hommes 60 **Niveau cible (2026)** : Total 1 000, Femmes 500, Hommes 500 (Jeunes 100, Migrants 150, Minorités ethniques 50) **Sources** : PNUD, MPCEIP, DAG, annuelle **Indicateur 3.2.2** : Nombre de personnes accédant à des actifs non financiers (IRRF.1.3.3) **Niveau de référence (2022)** : Total 650 ; Femmes 325, Hommes 325 **Niveau cible (2026)** : Total 4 150 ; Femmes 2 075, Hommes 2 075 (Jeunes 415, Migrants 623, Minorités ethniques 208) **Sources** : PNUD, MPCEIP, DAG, annuelle	Acteurs EPS DAG Union européenne Agences de développement économique Chambres économiques et corporations Pôles économiques Monde universitaire ONU-Femmes UNICEF VNU OIM OIT HCR Organisations de la société civile	

Priorité ou objectif du pays : NDP 2021-2025 : O9, O10, O14, O15, O16. **Objectifs de développement durable** : 3, 4, 5, 8, 10, 11, 16

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : En 2026, l'État a amélioré le système de gestion publique et a renforcé les mesures de protection et de garantie des droits, de l'égalité des sexes et de la cohésion sociale, tout en réduisant les menaces à la sécurité humaine et en favorisant l'éradication de toutes les formes de violence.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, avec un accent mis sur l'égalité des chances et une approche du développement humain et de la capacité d'agir des individus fondée sur les droits.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (avec indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou partenariats ou cadres*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)*
Indicateur 4.1 : Indice d'appréciation globale de la qualité des services publics **Niveau de référence (2021)** : 6 **Niveau cible** : 8 (NDP.14.3.2.)	Enquête nationale sur l'emploi, le chômage, et le sous-emploi, INEC, annuelle	**Produit 4.1** : Les institutions publiques assurent une gestion plus efficace, efficiente, transparente, représentative et participative aux niveaux national et local, et la société exerce une plus grande influence sur le processus décisionnel.	Institutions des branches suivantes de l'État : exécutif, législatif, judiciaire, électoral, transparence et contrôle social Présidence de la République Ministère de l'Intérieur Ministère de la Défense MEF MIES MREMH INEC Union européenne Conseils d'égalité DAG Organisations de la société civile Volontaires Monde universitaire Secteur privé	**Ressources ordinaires : 389,5** **Autres : 8 459**
Indicateur 4.2 : Indice de participation politique **Niveau de référence (2021)** : 6,11 **Niveau cible** : 7,78	The Economist, annuelle	**Indicateur 4.1.1** : Nombre d'institutions renforcées en vue d'accroître leur efficacité et leur transparence ainsi que leur application des approches fondées sur le droit, l'inclusion, le genre et la participation (IRRF : 2.1.1, 2.2.1, 2.4.1, 6.2.1) **Niveau de référence (2022)** : a) institutions nationales : 17, b) collectivités locales : 17. **Niveau cible (2026)** : a) 22, b) 22. **Source** : PNUD, annuelle **Indicateur 4.1.2** : Nombre d'organisations de la société civile, y compris de volontaires, qui ont élargi la portée de leurs actions et renforcé l'application des approches fondées sur le droit, l'inclusion, le genre et la participation (IRRF : 2.1.3, 2.2.1) **Niveau de référence (2022)** : 10 **Niveau cible (2026)** : 18 **Source** : PNUD, annuel **Produit 4.2** : Grâce au soutien de la société, les institutions nationales et locales ont réduit les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine tout en favorisant la cohésion sociale et la prévention des conflits, et en éradiquant tous les types de violence (en particulier la violence fondée sur le genre).		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (avec indicateurs d'exécution, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou partenariats ou cadres*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)*
		Indicateur 4.2.1 : Nombre de mesures mises en place par les institutions nationales et locales qui favorisent la sécurité humaine, la cohésion sociale et l'éradication de la violence (IRRF : 2.3.1, 2.3.2, 2.4.5) **Niveau de référence (2022)** : 6 **Niveau cible (2026)** : 12 **Source** : PNUD, annuel		